Pour la montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°217 - juin 2011 - 5,50 €

DOSSIER

POLITIQUES EUROPÉENNES

DONNER TOUTE SA PLACE À LA MONTAGNE

UNION EUROPÉENNE, 2011

DR

CHANTALS / FOTOLIA.COM

- Nouveau tableau de répartition pour les conseillers territoriaux

- Benoist Apparu : « l'urbanisme de projet mettra en place plus de souplesse »

- Les propositions des élus pour relancer les classes de découvertes

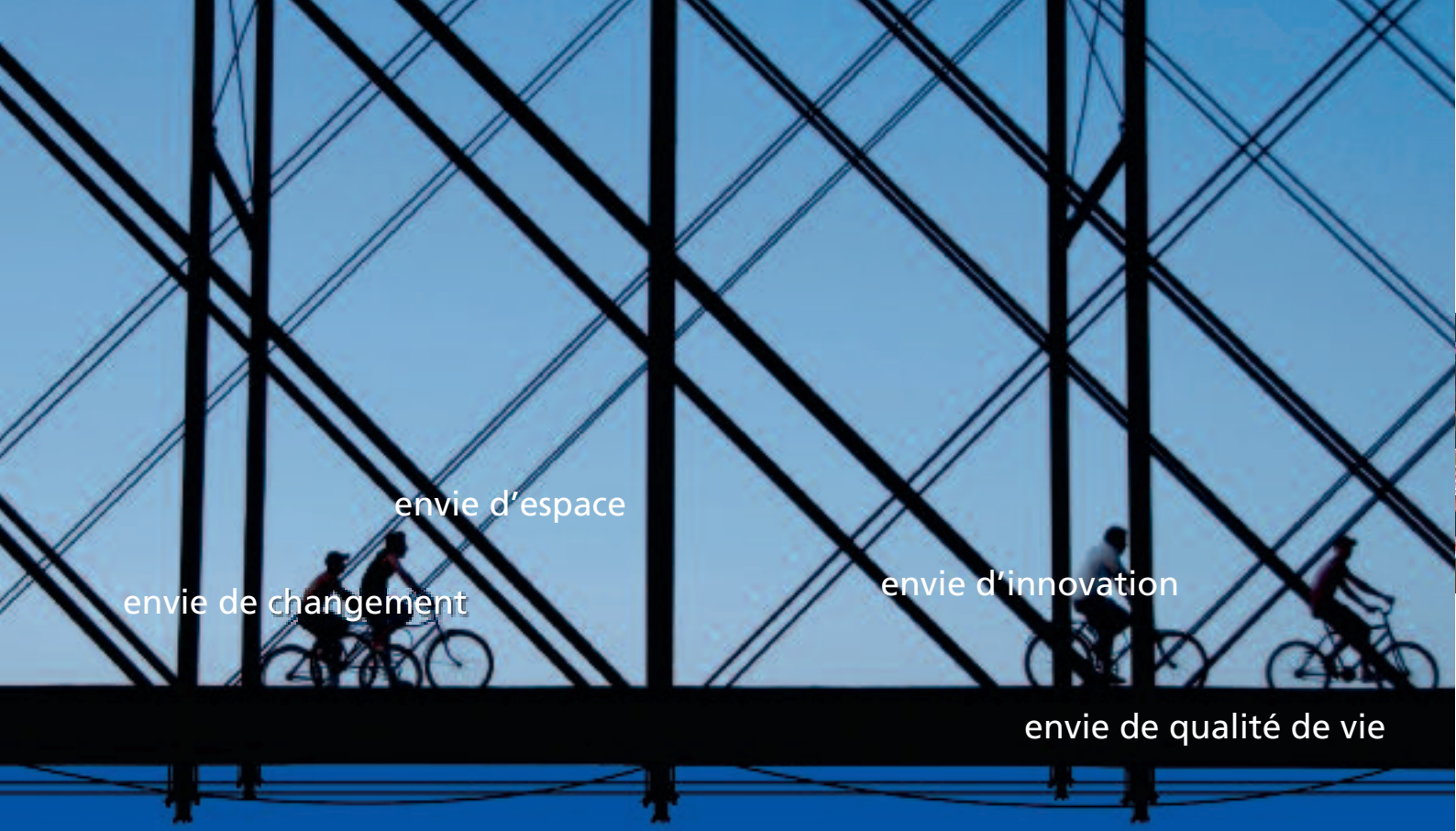

Et si l'essentiel c'était le développement local ?

Aujourd'hui chez Dexia, nous nous engageons auprès de nos clients pour construire l'économie du réel. Aussi quand une collectivité nous parle d'un projet de développement local, nous lui apportons notre expérience et nos services pour une meilleure maîtrise de ses ressources et lui proposons une solution financière adaptée, claire et équilibrée. Accompagner le développement durable en matière de bâtiments, d'énergie, d'eau, de transports ou de solidarité, c'est répondre à vos demandes d'aujourd'hui et élaborer avec vous les solutions de demain. C'est cela s'engager ensemble sur l'essentiel.

ensemble, à l'essentiel

DEXIA

www.dexia-creditlocal.fr

EDITO « Limitons la casse »

DR

Chantal Robin-Rodrigo, secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées

« Il y a bien des choses que l'on peut regretter au sujet du projet de loi rectifiant le nombre de conseillers territoriaux tel qu'il vient de sortir de l'Assemblée. Nos amendements pour enrayer la perte manifeste de proximité engendrée par la réforme, en portant de 15 à 17 le seuil de conseillers territoriaux dans les départements les moins peuplés, ont été rejetés dès leur dépôt. Espérons que nos collègues sénateurs qui se pencheront sur le texte en ce début juin seront mieux entendus.

Je déplore également que ce texte se cantonne, dans l'urgence, aux seuls ajustements rendus nécessaires par la décision du Conseil constitutionnel. Il ne traite ni du rôle des conseillers territoriaux, ni des modalités de leur élection, à commencer par la délimitation des futurs cantons, sans parler de l'indispensable péréquation à mettre en œuvre pour estomper les différences de richesses entre territoires au nom de la solidarité nationale, de la solidarité de l'aval vers l'amont et d'un juste retour en faveur des territoires à haute valeur environnementale.

On peut craindre que la réforme déséquilibre les budgets locaux. En matière de péréquation, l'égalité entre les différentes catégories de collectivités sera-t-elle respectée ? Enfin, la limitation des financements croisés, désormais inscrite dans la loi, ne va-t-elle pas restreindre les projets des collectivités territoriales, notamment les plus petites ?

Le diable se cachant dans les détails, il ne serait pas superflu de s'accorder un temps de débat et de maturation sur des modalités aussi déterminantes pour l'avenir de notre pratique de la démocratie locale. Notre vigilance sur tous ces points restera sans faille, et nous n'aurons de cesse que les élus soient légitimement entendus. »

NUMÉRO 217

4 : ACTUALITÉ
- *L'école et la santé, principales victimes de la RGPP en montagne*
- *Première biennale du développement durable en montagne*

5 : URBANISME
- *Cinq ordonnances pour alléger les procédures*
- *Benoist Apparu : « Faciliter la réalisation de projets »*

11 : EUROPE
- *L'assouplissement des aides d'Etat à l'étude*

12 : TOURISME
- *Les propositions des élus pour relancer les classes de découvertes*
- *Morne saison pour l'hiver 2010-2011*

13 : ENVIRONNEMENT
- *La nouvelle SNB est lancée*

14 : VIE DE L'ANEM
- *Le ministre de l'Education annonce un groupe de travail sur l'école en montagne*
- *Le congrès change de dates*
- *Réunions départementales 2011... c'est parti !*
- *L'élue du mois : Claude Comet*

A LA UNE : *Verel-Pragondran (Savoie)*

Les financements communautaires en provenance de la PAC, aussi bien que la politique de cohésion, sont vitaux pour l'avenir des territoires de montagne. Les rares dispositifs à leur être dédiés ont prouvé leur efficacité. Mais à l'heure où s'engagent à Bruxelles le débat pour réviser la PAC et la politique régionale, certains s'inquiètent de voir la négociation des perspectives financières de l'Union européenne pour 2014-2020 occulter l'exemplarité de la montagne.

Illustration : Uolir / Fotolia.com

PAGE 6 : L'ACTU DES MASSIFS

7. DOSSIER

La place de la montagne dans les politiques européennes

Les débats en cours oublient la montagne • *Les 10 propositions des sénateurs* • Le rapport sera présenté à Aumont-Aubrac • *Pour une indemnité compensatoire de handicap naturel renforcée* • Questions à Johannes Hahn • *Exporter la notion de massif* • Assumer financièrement une réelle ambition pour la montagne • *Tribune libre à jacques blanc.*

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole :

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne,
7, rue de Bourgogne,
75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Olivier Riffard
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris.
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 600 exemplaires.
Dépôt légal : juin 2011

L'école et la santé, principales victimes de la RGPP en montagne

Vincent Descœur, président de l'Association, et Chantal Robin-Rodrigo, secrétaire générale, ont été auditionnés au Sénat[1] par la mission commune d'information sur les conséquences de la révision générale des politiques publiques (RGPP) pour les collectivités territoriales et les services publics locaux.

La RGPP doit s'accompagner d'une approche territoriale car si elle n'est qu'arithmétique et budgétaire, elle devient brutale et s'éloigne de ses objectifs. La contribution demandée aux départements de montagne pour la réduction de personnel peut conduire à une désorganisation du tissu social, car elle ne tient pas compte de la dispersion démographique et des temps de déplacement.
L'Etat devrait réfléchir à la question d'un maillage minimal du territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé, car en dessous de certains seuils les zones rurales et de montagne ne peuvent plus être desservies. Cette approche territoriale passe par de nouveaux critères d'appréciation de la présence qualitative d'un service, sur la base desquels l'Etat pourrait contractualiser avec les collectivités territoriales. En matière d'éducation, on met souvent en avant le taux d'encadrement par élève, qui n'est pas pertinent dans la réalité.

En montagne, la réduction de personnel peut conduire à une désorganisation du tissu social.

Vincent Descœur a suggéré de nouveaux critères qui prendraient en compte le maillage, les temps de parcours, la composition des classes… Chantal Robin-Rodrigo a particulièrement insisté sur le problème posé par la désertification médicale, surtout dans les régions touristiques où l'on ne tient pas compte de l'afflux saisonnier de population. De ce fait, il existe un fort risque de santé lié à l'enjeu des distances et des difficultés climatiques. Elle regrette que la loi hôpital, patients, santé et territoires n'ait pas permis à ce jour d'enrayer les fermetures de structures de proximité, d'autant plus que les évolutions démographiques récentes traduisent un regain d'intérêt pour la ruralité et qu'il faut encourager cette reprise.
L'aspect souvent irréversible d'une fermeture mérite de privilégier la concertation et le dialogue en amont avec les élus des territoires concernés. Des propositions ont été présentées au ministre de l'Education nationale, le 10 mai *(voir page 14)*, lors d'une audience centrée principalement sur la rentrée scolaire 2011, qui cristallise les inquiétudes de nombreux élus.

(1) Le 13 avril 2011, la mission étant présidée par François Patriat, sénateur de la Côte-d'Or.

IUT Savoie Chambéry

Manifestement, la biennale chambérienne a su trouver son public.

Première biennale du développement durable en montagne

Chambéry accueillait du 27 au 29 avril la première édition d'une nouvelle manifestation biennale consacrée au développement durable en montagne. Piloté par l'Institut de la montagne, avec le soutien de la ville de Chambéry, du conseil général de Savoie et de la Région Rhône-Alpes, cet événement multiforme a fait la démonstration, en l'espace de trois jours, qu'il occuperait une place bien à lui.

Pour cette première édition, la Biennale du développement durable proposait trois événements: tout d'abord, un colloque (les Assises nationales de l'aménagement et de l'économie durables en montagne), un salon professionnel (Alpipro), et un concours d'architecture.
Les assises ont bénéficié d'une audience de plus de 600 personnes. Les débats s'articulaient autour de trois « filières »: les stations et territoires de montagne, la rénovation thermique du parc immobilier, et le secteur bois-forêt, puis de deux ateliers consacrés respectivement aux transports et au changement climatique. La restitution de l'ensemble a abouti à une série de « recommandations des filières aux élus » attirant l'attention de ces derniers sur la nécessité d'intégrer dans leur démarche de développement les « nouvelles réalités post-plan neige ».
Quant à Alpipro, il a re-groupé quelque 250 exposants illustrant la diversité et la capacité d'innovation permanente des petites et moyennes entreprises du massif alpin. Les demandes de contacts ont été si nombreuses que les organisateurs envisagent pour la prochaine édition de renforcer la plate-forme Internet de prises de rendez-vous.

Des équipements pensés à l'année.

En phase avec les recommandations des assises, le jury du concours d'architecture a récompensé les projets touristiques de Durancia, centre de loisirs et de remise en forme à Montgenèvre (cabinet lyonnais d'architectes et d'urbanistes At'las), et celui du vallon de la Pierre-à-Bérard à Chamonix (architecte : Pierre-Olivier Carpentier). Bien intégrés à leur environnement et performants énergétiquement, ces deux équipements ont été pensés à l'année et non plus en termes d'exploitation saisonnière.

ADOPTION DU NOUVEAU TABLEAU DE RÉPARTITION DES CONSEILLERS TERRITORIAUX

L'Assemblée nationale a adopté le 10 mai en première lecture le projet de loi rectifiant, après la censure du Conseil constitutionnel, le nombre des conseillers territoriaux par département et par Région dans le cadre de la réforme territoriale.
Le texte, voté par 297 voix contre 218, doit désormais être examiné par le Sénat.
Les Sages avaient considéré que, dans six Régions, le nombre de conseillers territoriaux méconnaissait le principe d'égalité devant le suffrage. Lors de la discussion de ce texte, Vincent Descœur a rappelé, en sa qualité de président de l'ANEM, l'importance qu'attachent les élus de la montagne à la représentation de tous les territoires, en estimant que 15 conseillers territoriaux ne suffiraient pas. D'où le dépôt d'amendements identiques, par les députés de la majorité et de l'opposition, membres de l'Association, pour relever ce seuil minimum de 15 à 17, ce qui n'a rien de disproportionné.
Les députés de la montagne n'ont pas eu la possibilité de défendre cet amendement qui a été déclaré irrecevable, au titre de l'article 40 de la Constitution (aggravation des charges publiques). Concrètement, cela correspondrait à une hausse de 0,34 % de l'effectif total des conseillers territoriaux…
La prochaine et dernière étape parlementaire, hors commission mixte paritaire (une seule lecture est prévue dans chaque assemblée, puisque l'urgence a été déclarée), sera l'examen de ce texte par les sénateurs le 7 juin. Une fois cette loi promulguée, le gouvernement élaborera un projet de décret de redécoupage des cantons, en prenant le temps de recueillir l'avis des conseils généraux. Il transmettra le tout au Conseil d'Etat. Les 96 décrets devront être publiés d'ici mars 2013.

Cinq ordonnances pour alléger les procédures

Entamée il y a près d'un an, la réflexion sur la refonte du droit de l'urbanisme a abouti le 27 mai à la présentation de cinq projets d'ordonnances qui devraient être adoptés d'ici la fin de l'été. Elles introduiraient dans le champ urbanistique les préoccupations environnementales du Grenelle, tout en assouplissant certaines procédures pour les rendre plus opérantes.

En application de l'article 25 de la loi Grenelle 2 annonçant une réécriture de la partie législative du code de l'urbanisme pour « en clarifier les procédures et le plan », quatre groupes de travail thématiques avaient été mis en place en juin 2010. Leurs conclusions, présentées au cours d'un séminaire de deux jours qui s'est tenu les 26 et 27 mai, alimentent le contenu des cinq ordonnances que le gouvernement s'apprête à soumettre au Parlement.

La première ordonnance procédera à la recodification proprement dite, c'est-à-dire sans apport nouveau, tandis que les quatre autres seront porteuses de nouveauté et de modernisation. Elles portent respectivement sur les modalités d'évolution des plans locaux d'urbanisme (PLU), l'organisation et le fonctionnement des établissements fonciers, la prise en compte des surfaces de construction et la facilitation des permis de construire.

Concernant les PLU, l'objectif affiché est double : il s'agit, d'une part, de mieux distinguer parmi leurs modifications celles qui relèvent de la procédure de révision de celles qui requièrent une simple demande (la procédure de modification simplifiée disparaîtrait), et d'autre part, de redonner plus d'importance au plan d'aménagement et de développement durable (PADD) comme clé de lecture de la partie réglementaire qui tend à l'occulter en s'étoffant toujours plus.

Quant à la comptabilisation des surfaces, les actuelles surfaces hors œuvre net ou brut (SHON et SHOB) disparaîtraient au profit de la notion de surface de « plancher de construction ». Celle-ci vise à ne pas pénaliser le développement durable en faisant gagner aux bâtiments constructibles 10 % de surface supplémentaire.

Introduire dans le champ urbanistique les préoccupations environnementales du Grenelle.

Par ailleurs, afin d'alléger les délais de délivrance des permis de construire, le seuil en dessous duquel les agrandissements ne sont soumis qu'à déclaration préalable passerait de 20 à 40 m², sur décision communale dans le cadre d'un PLU intercommunal.

CHLOROPHYLLE / FOTOLIA.COM

BENOIST APPARU : « FACILITONS LA RÉALISATION DE PROJETS QUE LE DROIT ACTUEL REND PARFOIS DIFFICILE »

DR

Le secrétaire d'Etat chargé du Logement revient pour « PLM » sur l'esprit qui a présidé à la préparation des ordonnances.

PLM : Pourquoi procéder par ordonnances ?

Benoist Apparu : Cette procédure avait déjà été retenue en 2007 pour la réforme du permis de construire. Dans la même logique, la loi Grenelle 2 a prévu une série d'ordonnances de simplification, en encadrant clairement leur contenu. Le gouvernement s'était alors engagé à associer les parlementaires, ce qui s'est traduit par la participation d'un groupe de parlementaires à la démarche « urbanisme de projet ». L'objectif de l'urbanisme de projet n'est pas de déréglementer et d'opposer projets et normes mais de mettre en place plus de souplesse.

PLM : Le nouveau code insufflera-t-il une dynamique radicalement nouvelle au plan local d'urbanisme (PLU) ?

B.A. : C'est en tout cas le but recherché. Le PLU doit être plus systématiquement porteur d'un véritable projet urbain. Le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) devrait ainsi prendre l'ascendant sur la partie réglementaire qui trop souvent fait oublier, par son foisonnement, la stratégie d'ensemble. Les ordonnances vont nous permettre de simplifier les évolutions des documents d'urbanisme. Mais nous souhaitons aller au-delà, avec la création de « secteurs de projets » dans les PLU, qui permettraient de sortir d'une logique réglementaire, tout en restant en conformité, bien entendu, avec le PADD. L'objectif est bien de donner la priorité aux projets sur l'application abrupte des règles.

PLM : L'urbanisme en montagne a-t-il fait l'objet d'une approche particulière et donné lieu à des solutions spécifiques ?

B.A. : La spécificité montagne en matière d'urbanisme n'a pas bougé. L'obligation de construire en continuité ou les règles de constructibilité autour des lacs de montagne demeurent donc en l'état. Néanmoins, l'évolution qui est proposée au cadre général des PLU notamment devrait se ressentir comme autant de nouvelles marges de progrès. Cela devrait concerner la réalisation de projets en montagne, que ce soit à travers des procédures plus rapides, des PLU mieux écrits, ou par exemple la proposition de majoration du plafond des travaux d'agrandissement soumis à simple déclaration préalable.

PLM : Au-delà du code lui-même, d'autres réformes sont-elles en vue ?

B.A. : La démarche pour un urbanisme de projet a de larges objectifs : promouvoir l'offre de logements en favorisant la densité sur les secteurs déjà constructibles ; inverser la tendance actuelle à la consommation foncière et à l'étalement urbain ou encore répondre aux défis environnementaux ; l'évolution de la fiscalité de l'urbanisme, déjà votée, ou du foncier constructible, en cours de réflexion, peuvent aller dans ce sens.

Il s'agit également d'aborder des sujets de fond majeurs comme, par exemple, le contentieux de l'urbanisme, avec une recherche équilibrée de lutte contre les recours abusifs et de respect du droit de recours.

Enfin, tous ces enjeux nécessitent un renforcement de la qualité de l'ingénierie en matière d'urbanisme, et le partage d'une culture du projet urbain par tous les acteurs de la ville. C'est un des enjeux fondamentaux sur lesquels nous travaillons.

ALPES : LA RÉGION CARTOGRAPHIE SES OBSTACLES

Le conseil régional de Rhône-Alpes a annoncé le 20 mai l'accessibilité en ligne de la CartoRERA, cartographie des réseaux écologiques et des corridors biologiques de la Région. Le document identifie les ouvrages de franchissement d'infrastructures déjà existants (ponts, passes à gibier, tunnels, passages sous des voies par des buses...) et pointe les zones devenues infranchissables à cause des activités humaines (autoroutes, voies ferrées, etc.). Se présentant sous la forme d'un atlas de 62 cartes au 1/100 000e, le site répertorie 160 corridors, 6 000 axes de déplacements de la faune et 330 connexions régionales. Le système d'information géographique (SIG) qui lui est associé décrit 650 points de conflits, 350 obstacles, 1 800 barrages et seuils, accompagnés de 450 commentaires. Un guide méthodologique intitulé « Pourquoi et comment décliner localement la cartographie régionale ? » aidant les acteurs locaux dans le montage de contrats de territoire « Corridors biologiques », complète le dispositif.
Plus d'info : http://biodiversite.rhonealpes.fr

CORSE : CONFLIT SUR L'AVENIR DU SYSTÈME INSULAIRE DE SANTÉ

En mai dernier, un conflit social a éclaté à Ajaccio, dans les locaux de l'agence régionale de santé, entre les professionnels de santé du Syndicat des travailleurs corses (STC), et la direction de cette agence. Le STC dénonce le non-respect d'un protocole d'accord signé par les principales organisations syndicales de la santé en Corse, en décembre 2009, qui portait sur neuf points. Il devait servir de base à l'élaboration du plan régional de santé. Or, selon le STC, la principale mesure relative à la revalorisation du coefficient géographique n'aurait pas été respectée. Cet indice permet d'adapter les dotations de l'Etat en fonction de la Région concernée. Il s'agit d'une aide de l'Etat pour le fonctionnement des hôpitaux qui permet de combler les surcoûts liés à l'insularité. Concrètement, quand l'hôpital public paie 1 000 euros en Corse, on lui rembourse 800 euros. Actuellement, ce financement spécifique coûte annuellement à l'Etat 9 millions d'euros en Corse, 50 millions en Martinique et 120 millions pour l'île de la Réunion. Au-delà de ce conflit, la question de l'accès à des soins de qualité et de proximité est particulièrement sensible en Corse.
Plus d'info : www.ars.corse.santé.fr

PYRÉNÉES : UNE LIGNE À TRÈS HAUTE TENSION ENTRE PERPIGNAN ET L'ESPAGNE

La ligne électrique, qui franchit les Pyrénées par un tunnel dédié, aura une longueur totale d'environ 60 km. Elle portera de 800 à 2 800 MW la capacité des échanges entre la France et l'Espagne.
Il s'agit donc d'un renforcement considérable qui va fortement contribuer à la sécurité des réseaux et de l'approvisionnement des deux pays, en particulier en cas d'événement climatique majeur. Cette ligne favorisera le développement des énergies renouvelables intermittentes, comme l'éolien et le solaire. Ce projet a fait l'objet d'une concertation approfondie avec les populations concernées et apporte les réponses adaptées aux inquiétudes, notamment environnementales, qu'il a pu susciter.
Il s'agira d'une ligne en courant continu, construite en souterrain sur toute sa longueur et qui tirera profit des infrastructures déjà existantes (autoroute, ligne à grande vitesse) pour minimiser ses impacts sur l'environnement. Ce projet, classé projet prioritaire de l'Union européenne, a bénéficié d'un financement à hauteur de 225 millions, pour un coût total estimé de l'ordre de 700 millions d'euros.
Plus d'info : www.laviedesreseaux.fr

MASSIF CENTRAL : Un siège rénové au cœur du Pilat pour l'IPAMAC

Tout récemment rénové, le siège de l'Inter-parcs du Massif central (IPAMAC), réseau associatif créé en 2000 entre les dix parcs naturels régionaux et le parc national du massif [1], installé dans la maison du parc du Pilat à Pélussin (Loire), a été officiellement inauguré le 16 mai. La cérémonie était conduite par un triumvirat on ne peut plus symbolique, réunissant Jean-Jack Queyranne et René Souchon, présidents des Régions Rhône-Alpes et Auvergne, le deuxième étant aussi président du groupement d'intérêt public (GIP) Massif central, et le commissaire de massif Jean-Yves Bechler.
Les travaux financés à hauteur de 267 000 euros par la Région rhônalpine auront duré près de quatre ans. Ils ont permis d'agrandir les lieux et de les mettre aux normes, afin d'héberger dans de meilleures conditions les agents du parc mis à disposition de l'association, l'antenne du conservatoire botanique du Massif central, ou encore les artistes en résidence invités régulièrement pour travailler le lien identitaire entre territoire et population.
Plus d'info : www.parcs-massif-central.com

DR

(1) Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Pilat, Monts d'Ardèche, Grands Causses, Causses du Quercy, Millevaches en Limousin, Morvan, Haut-Languedoc, auxquels s'ajoute le parc national des Cévennes.

VOSGES : LA ROUTE VERTE A FÊTÉ SES 50 ANS

Itinéraire culturel transfrontalier créé en 1960, en tant que symbole de la réconciliation franco-allemande, par le maire de Colmar Joseph Rey, la Route Verte - Grüne Strasse, associe dix-sept communes des Vosges, de la Haute-Alsace et de la Forêt Noire entre Contrexéville et Titisee-Neustadt. Longue de 246 km, elle traverse Vittel, Epinal, Le Tholy, Gérardmer, Munster, Turckheim, Colmar et Neuf-Brisach, avant d'atteindre Freiburg et Hinterzarten. Pour célébrer son 50e anniversaire, un grand marché regroupait cinquante agriculteurs et artisans des régions traversées, dont quarante allemands, s'est tenu le dimanche 8 mai sur l'île du Rhin. C'est là en effet que se rejoignirent deux randonnées, l'une partie le 1er mai de Contrexéville, l'autre le 2 mai de Donaueschingen, en Allemagne. Drapeaux, bannières et cadeaux ont été symboliquement échangés à cette occasion, en la présence de nombreux élus tels que Gilbert Meyer, actuel maire de Colmar et président de l'association La Route Verte, Philippe Richert, ministre chargé des Collectivités territoriales et président du conseil régional d'Alsace, et Wolfgang Schäuble, ministre des Finances de la République fédérale d'Allemagne.
Plus d'info : www.route-verte.com

LAURENT BENGOLD STUDIOVISUAL

JURA : LE CONSEIL GÉNÉRAL RAMÈNE À 100 EUROS L'INTERNET PAR SATELLITE

Le département du Jura a décidé d'accompagner financièrement les foyers et les entreprises qui demeurent inéligibles à l'ADSL et au WiMax. Le dispositif mis en place permet de bénéficier d'une aide financière forfaitaire à valoir sur l'achat auprès de l'entreprise Connectic 39, délégataire officiel, d'un kit de connexion à l'Internet par satellite. Sur les 399 euros que coûte le kit, la prise en charge départementale couvre 299 euros, le bénéficiaire n'ayant à s'acquitter que des 100 euros de différence au moment de la commande. Cette aide est limitée à une seule participation par adresse physique. Il faut toutefois relever que ceux qui opteraient pour une offre de connexion élargie « Pack Internet satellite », qui comprend pourtant le kit satellite, n'y auront pas droit.
Plus d'info : www.connectic39.fr

Une place pour la montagne

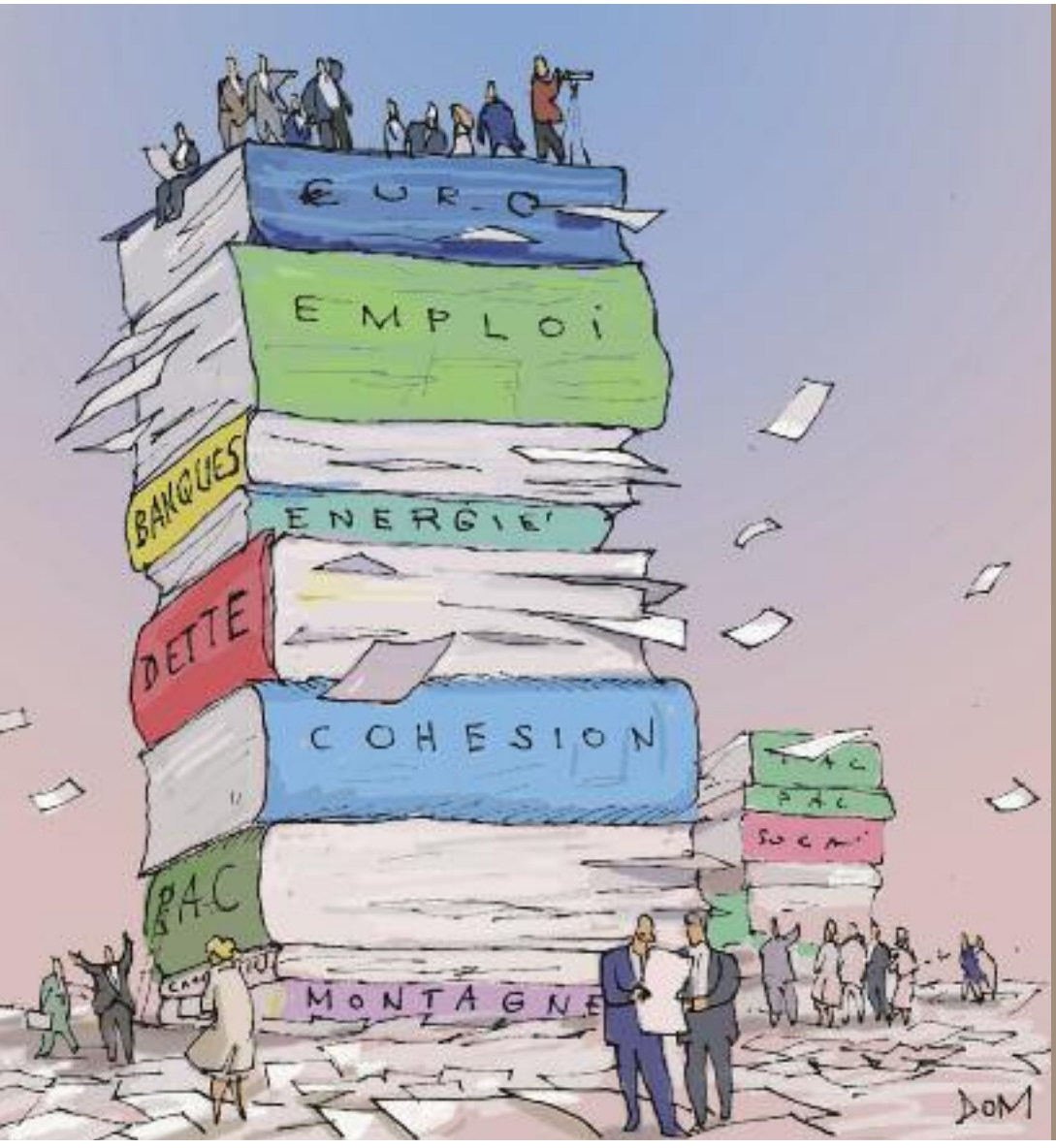

La commission des affaires européennes du Sénat a adopté le 26 avril un rapport d'information intitulé « Une politique européenne pour la montagne » présenté par le rapporteur, Jacques Blanc, sénateur de la Lozère. La voix du Sénat vient ainsi se joindre à celle de René Souchon, membre du Comité des régions et président du groupement d'intérêt public (GIP) Massif central *(voir «PLM» n° 216)* et bientôt à celle de la commission permanente du Conseil national de la montagne. Tous plaident en faveur de propositions spécifiques aux territoires de montagne dans le débat actuellement engagé au niveau de l'Union européenne sur l'avenir tant de la politique agricole commune (PAC) que de la politique de cohésion pour la période 2014-2020. La vertu de ce rapport d'une cinquantaine de pages, outre les dix propositions qu'il contient, est de mettre en perspective le bilan et les enjeux de ces deux politiques communautaires majeures pour nos territoires à un instant déterminant du calendrier de leur négociation, et c'est pour cette raison que *Pour la Montagne* a choisi d'y consacrer son dossier.

- *La commission des affaires européennes du Sénat livre dix propositions au débat communautaire.*
- *Ces propositions ont pour but de garantir une approche montagne dans la politique agricole commune et la politique de cohésion 2014-2020.*
- *Les propositions les plus originales sont l'instauration d'une politique européenne de la montagne et l'extension de la notion de massif à l'ensemble de l'Union.*

Les débats en cours oublient la montagne

A deux ans de l'expiration de la période de programmation européenne, les débats sur la teneur des réglementations communautaires, qui prévaudront pour la période 2014-2020, battent leur plein… en omettant jusqu'à présent d'évoquer les problématiques montagnardes. Le rapport de la commission des affaires européennes, adopté le 26 avril par le Sénat, veut combler cette lacune.

La stratégie de la Commission Europe 2020 [1] présentée l'an dernier semble s'imposer comme le cadre de référence incontournable des débats en cours. Trois négociations relevant de champs a priori distincts s'entrecroisent dans la mesure où chacune peut avoir des incidences non négligeables sur les deux autres : les perspectives financières, la réforme de la politique agricole commune, et la révision de la politique de cohésion.

Au-delà du cadre strictement communautaire, les stigmates de la crise financière internationale, les négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha, ou encore les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont autant de paramètres d'ambiance qui auront un impact sur les décisions à arrêter.

Une contribution du Conseil national de la montagne en juin prochain.

A ce stade, le débat tant au sein du Conseil que du Parlement, sans compter les instances consultatives telles que le Comité des Régions, porte encore principalement sur les grandes orientations, et l'on est loin des tractations sur le détail des règlements à proprement parler, qui ne devraient apparaître que vers la fin de l'année.

La montagne fait pour l'instant figure de parent pauvre de ce débat essentiel. Le président du groupement d'intérêt public (GIP) Massif central, René Souchon, s'est ému le premier de constater que les observations de la France en réponse au 5e rapport de la commission sur la cohésion ne relèvent pas cette absence criante. Depuis, la commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM) a engagé une réflexion afin d'alimenter une contribution en ce sens qu'elle devrait valider début juin et qui semble rejoindre l'esprit des dix propositions du rapport sénatorial.

(1) Communication de la Commission du 3 mars 2010 « Europe 2020 : une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive » COM (2010)2020.

LES 10 PROPOSITIONS DES SÉNATEURS

- Soutenir la proposition du commissaire Hahn de créer des régions intermédiaires.
- Développer dans l'Union européenne le modèle des « massifs à la française », associant élus locaux et nationaux, professionnels, associations.
- Instaurer un préciput (enveloppe dédiée) dans le budget de la politique régionale à destination des massifs de montagne.
- Simplifier l'utilisation et les règles d'éligibilité des différents fonds : fonds européen de développement régional (FEDER), fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), fonds social européen (FSE), ou leurs remplaçants, pour la période 2014-2020. Les massifs de montagne pourraient être des lieux d'expérimentation de cette simplification.
- Développer les outils de coopération territoriale : INTERREG, Groupement européen de coopération territoriale (GECT), création d'une macrorégion pour les Alpes, pour faire des anciennes frontières naturelles le premier lieu de coopération transnationale en Europe.
- Refuser toute diminution du budget de la politique agricole commune (PAC) en deçà du niveau atteint en 2013.
- Conserver les aides à l'agriculture de montagne au sein de la politique de développement rural, et mieux prendre en compte l'existant, notamment la production de biens publics par les agriculteurs de montagne.
- Créer une aide montagne à l'hectare, composée d'une indemnité compensatrice de handicap naturel sanctuarisée et d'une prime à l'herbe complémentaire d'une prime à l'herbe généralisée, spécifique aux régions de montagne.
- Soutenir la création d'un label pour les produits issus de l'agriculture de montagne (comprenant la production et la transformation).
- Expérimenter dans les massifs les circuits courts de distribution pour les produits de l'agriculture de montagne en maintenant une interprofession.

QUESTIONS À JOHANNES HAHN,

commissaire européen en charge de la politique régionale

COMMISSION EUROPÉENNE

***PLM :** Quel sens voyez-vous à la création d'une nouvelle catégorie de territoires éligibles pour les régions dont le produit intérieur brut PIB dépasse les 75 % de la moyenne communautaire ?*

***Johannes Hahn :** Nous comptons actuellement en Europe 84 régions dont le produit intérieur brut (PIB) est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire et qui ont besoin d'investissements plus hauts que pour d'autres régions. A l'avenir, elles ne seront plus que 64, ce qui montre que notre politique fonctionne et que le processus de rattrapage a bien lieu. Pourtant, nous constatons que de nombreuses régions, qui ne sont pas sous la barre des 75 %, ne parviennent néanmoins pas encore à dépasser les 90 % de PIB moyen communautaire.*

Nous souhaitons donc donner un « coup de pouce » à ces régions intermédiaires, qui représentent près de 72 millions d'Européens dans l'ensemble de l'Union. Il existe déjà actuellement un système pour adoucir la transition entre les régions « pauvres » ou « riches », ce n'est donc pas une totale nouveauté. Mais nous souhaitons rendre ce système plus simple et plus équitable.

***PLM :** Ces régions seront-elles contiguës à celles dont le PIB est inférieur aux 75 % et qui restent éligibles ?*

***J.H. :** Si notre proposition est acceptée, pour déterminer quelles régions seront classées comme régions intermédiaires, nous utiliserons les moyennes des PIB des trois dernières années disponibles fournies par Eurostat[1]. D'après nos estimations actuelles, cela pourrait concerner 10 régions en France[2]. En Europe, les régions intermédiaires et les régions pauvres ne sont pas nécessairement contiguës.*

PLM : Faut-il envisager un lien entre les zonages de la politique régionale et celui des zones agricoles défavorisées ?

***J.H. :** Nous souhaitons renforcer une « approche intégrée » qui assurerait une meilleure coordination des différents fonds de l'Union à l'échelon national (FEDER[3], FSE[4] et FEADER[5]). La Commission est en train de discuter de la possibilité de programmes « multi-fonds » avec les représentants des Etats membres et d'autres acteurs concernés.*

Nos propositions législatives refléteront les résultats de ces échanges. Il est trop tôt pour dire ce qui en résultera.

(1) Office statistique des communautés européennes.
(2) Martinique, Corse, Languedoc-Roussillon, Picardie, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Lorraine, Poitou-Charentes, Franche-Comté.
(3) Fonds européen de développement régional.
(4) Fonds social européen.
(5) Fonds européen agricole pour le développement rural.

Exporter la notion de massif

Alors que la Commission européenne souhaite développer la notion de territoire fonctionnel, le massif paraît devoir s'imposer en tant qu'ensemble géographique et économique cohérent, affranchi des limites administratives traditionnelles, et résolument pertinent pour développer une approche intégrée des différentes politiques européennes.

La Commission s'est déjà montrée convaincue par le modèle de gouvernance exercé par la France à cette échelle. A titre d'exemple, le Massif central bénéficie d'un programme interrégional doté de 101 millions d'euros, dont 40 du fonds européen de développement régional (FEDER), au service de trois priorités qui se déclinent en programmes opérationnels très ciblés : l'accueil de nouvelles populations, la création de richesse, et l'accessibilité et l'attractivité des territoires.

Le rapport de la commission des affaires européennes du Sénat préconise une politique des massifs à l'échelle de l'Union européenne. La Commission inciterait ainsi les Etats membres à identifier leurs massifs, ce qui supposerait qu'au préalable elle adopte une définition européenne de la montagne suffisamment encadrée qui s'inspire des critères « de bon sens » établis dans la directive sur les zones défavorisées que sont l'altitude, la pente et le climat. Il suffirait ensuite d'optimiser les outils de la politique régionale pouvant bénéficier aux massifs.

Les programmes Leader ont trouvé une application particulièrement performante dans les massifs, justement parce qu'ils portent une approche intégrée du développement d'un territoire par l'emploi d'une démarche participative et ascendante, trouvant son origine sur le terrain et l'utilisation de partenariats public-privé au sein de groupes d'action locale (GAL).

> La Commission devra d'abord adopter une définition européenne de la montagne.

Le rapport préconise donc d'étendre ce type d'approche à l'ensemble des fonds structurels. Les outils de coopération, comme les programmes INTERREG, les groupements européens de coopération territoriale (GECT), qui ont une vocation interrégionale et transfrontalière, se révèlent également bien adaptés aux massifs.

Enfin, pour accompagner le développement d'une politique européenne de massifs, il importe de renforcer le volet « coopération territoriale » de la politique de cohésion, qui actuellement ne représente que 2,5 % du montant total des fonds de cohésion.

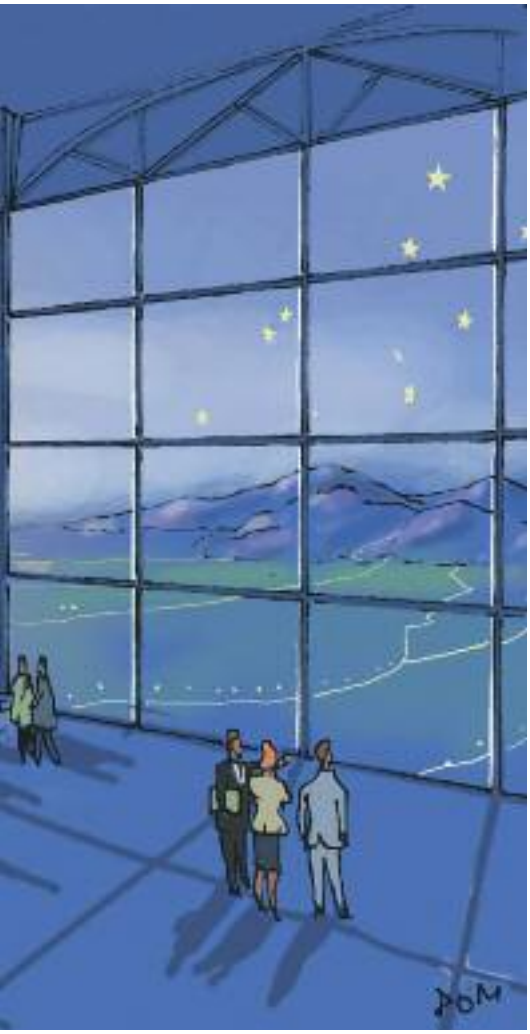

LE RAPPORT SERA PRÉSENTÉ À AUMONT-AUBRAC (LOZÈRE)

Le rapport de la commission des affaires européennes du Sénat fera l'objet d'une diffusion européenne, à l'occasion notamment d'une présentation qui aura lieu le 4 juillet à Aumont-Aubrac. Y seront conviés des représentants de divers Etats membres et institutions européennes.

POUR UNE INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL RENFORCÉE

En tant que socle du soutien à l'agriculture de montagne, l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) doit être sanctuarisée et la Commission y semble disposée. Par contre, le soutien aux prairies permanentes (qui représentent 58 % de la surface agricole utile en montagne) pourrait se généraliser en devenant une aide relevant du premier pilier de la PAC (soutien des marchés et des prix) et voir son montant à l'hectare s'affaiblir. Dans cette perspective, le rapport de la commission des affaires européennes du Sénat préconise de maintenir une prime à l'herbe de montagne qui pourrait, le cas échéant, s'incorporer à l'actuelle ICHN.

TRIBUNE LIBRE À JACQUES BLANC,

rapporteur de la commission des affaires européennes du sénat, sénateur de la Lozère

DR

« Le Sénat est dans son rôle en alimentant le débat communautaire »

« L'Union européenne dessine aujourd'hui sa politique pour l'après-2013. Dans le cadre défini par la stratégie UE 2020, les négociations ont commencé pour l'élaboration des deux principales politiques européennes : la politique agricole commune et la politique de cohésion.
Or, c'est la première fois que ces politiques seront décidées par vingt-sept Etats membres. Nous le savons d'expérience, les négociations seront très difficiles et le risque est grand de voir l'intérêt financier de chacun primer sur une certaine forme d'esprit européen.
Il me semble au contraire que si les politiques européennes doivent être révisées au regard de leurs réussites et de leurs échecs, elles ne doivent en aucun cas être abandonnées ou vidées de leur vocation communautaire.
Le traité de Lisbonne a renforcé le rôle des parlements nationaux dans la construction européenne.
La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 a fait de notre délégation pour l'Union européenne une véritable commission. C'est pourquoi je pense que nous avons toute légitimité, en liaison avec les autres parlements nationaux, avec le parlement européen ou encore le Comité des Régions d'Europe, dont je suis membre du bureau, à intervenir dans les grands débats en cours.
Le rapport d'information que j'ai préparé au nom de la commission des affaires européennes du Sénat s'inscrit donc dans cette logique et dans la lignée des travaux que j'ai menés en tant que président du groupe d'études sur le développement économique de la montagne.
Devant le Comité des Régions, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, avait annoncé un « livre vert » pour les territoires de montagne. J'étais de ceux qui l'espéraient. Je suis de ceux qui regrettent que ces territoires n'aient fait l'objet que d'un chapitre dans le cinquième rapport sur l'avenir de la politique de cohésion. Cette absence rend d'autant plus nécessaire la démarche du Sénat si l'on veut que la montagne ne soit pas l'oubliée des politiques de l'Union européenne à l'horizon 2020. »

Assumer financièrement une réelle ambition pour la montagne

De l'enveloppe qu'autoriseront les perspectives financières qui seront arrêtées pour la période 2014-2020, dépendra la largeur du champ d'action que pourront investir les futurs programmes communautaires. Sur ces aspects, le rapport sénatorial défend quelques principes qui peuvent paraître aller d'eux-mêmes mais qu'il faudra défendre dans un contexte de rigueur budgétaire sous tension.

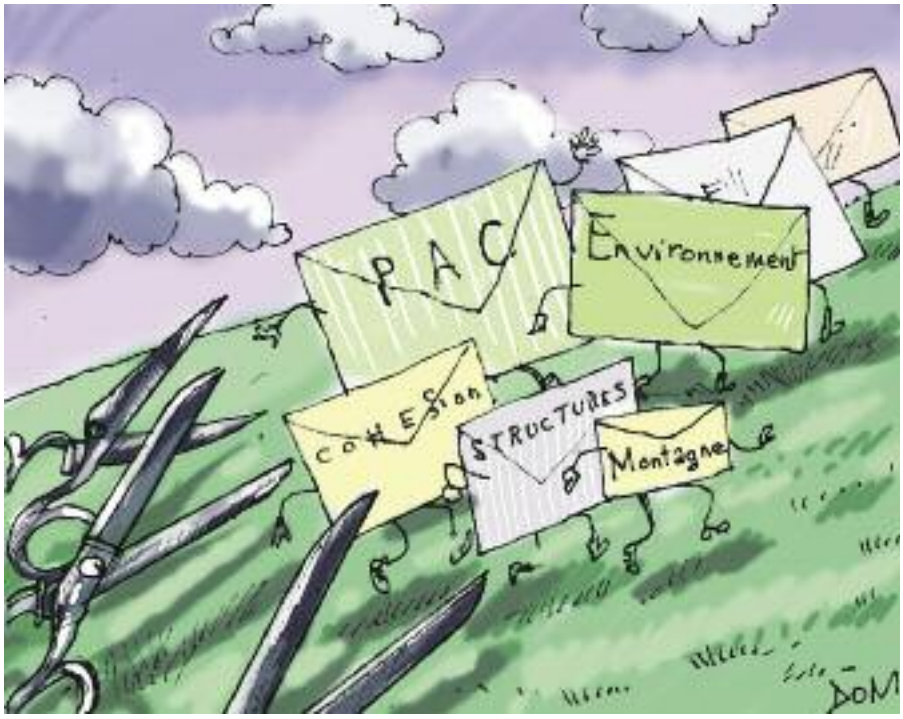

Les quatre propositions du rapport sénatorial en matière de financement portent respectivement sur le maintien a minima des montants qui seront atteints en 2013 par la politique agricole commune (PAC) et la politique de cohésion, sur la simplification de l'accès aux fonds et le renforcement de la cohérence entre leurs interventions, et enfin sur la fixation d'un « préciput montagne ».
L'exigence de ne pas restreindre les moyens dévolus tant à la PAC qu'à la politique de cohésion tend à contrer la tentation de libérer des marges financières au profit du développement d'autres, voire de nouvelles politiques communautaires.

Consolider les niveaux de dépenses qui seront atteints en 2013.

La proposition de mise en cohérence des différents fonds (FEADER, FEDER et FSE), ou de leurs successeurs, consiste à simplifier et à harmoniser autant que faire se peut leurs modalités de fonctionnement, et à encourager leur convergence sur des programmes communs, conçus au niveau de territoires pertinents ayant pour cela adopté un cadre stratégique unique. Si une telle avancée se révélait trop ambitieuse pour devenir la règle générale, les massifs de montagne pourraient être expressément désignés pour en faire l'expérimentation.
Quant au « préciput montagne »[1], il vise à mettre en place un véritable fléchage budgétaire à destination des territoires de montagne, entre autres. Ce type de modalité se trouve légitimé par l'article 174 du traité de Lisbonne qui consacre la reconnaissance de l'éligibilité prioritaire à la politique de cohésion des territoires à spécificités marquées[2]. Il s'agirait d'en étendre le principe à la PAC. Ces « préciputs », d'abord arrêtés au niveau de l'Union, seraient ensuite ventilés entre les Etats membres au prorata de l'importance respective de leurs zones de montagne.
Chaque Etat membre serait ensuite invité à décrire, dans le contrat de partenariat pour le développement, comment ces spécificités seraient prises en compte.

(1) Enveloppe budgétaire dédiée à la montagne.
(2) Article 174 : « Parmi les régions concernées [par la politique de cohésion], une attention particulière est accordée aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne. »

L'assouplissement des aides d'Etat à l'étude

UNION EUROPÉENNE, 2011

La Commission européenne a publié le 23 mars une communication relative à la réforme du droit des aides d'Etat applicable au financement des services d'intérêt économique général (SIEG), qui irait dans le sens d'un assouplissement des règles pour l'attribution des aides aux SIEG locaux, sans remettre en cause le principe de libre concurrence

Cette communication accompagne un rapport de la Commission portant sur la mise en œuvre de ces règles après l'adoption du paquet « Monti-Kroes » en 2005, lui-même basé sur les rapports et avis remis par les Etats membres en 2009-2010. Les deux clés de la réforme portent sur des aspects fondamentaux. D'abord, dans un souci de clarification, la Commission envisage, lorsque cela sera possible, de préciser plusieurs notions clés pertinentes pour l'application des règles en matière d'aides d'Etat aux SIEG. Parmi les points à éclaircir figureraient le champ d'application de ces règles et les conditions d'autorisation par la Commission de ce type d'aides.

Garantir un cadre juridique clair, simple et efficace.

La Commission examine également divers moyens d'apporter une réponse plus différenciée et proportionnée aux différents types de SIEG. Elle a l'intention de subordonner le degré d'approfondissement de l'examen sous l'angle des aides d'Etat à la nature des services fournis. A cet effet, elle pourrait notamment simplifier l'application des règles pour certains types de services publics de petite envergure et de portée locale ayant un impact limité sur les échanges entre Etats membres, ainsi que pour certains types de services sociaux, tout en tenant davantage compte de considérations liées à l'efficacité et à la concurrence aux fins du traitement des services commerciaux ayant clairement une portée européenne.

La réforme aura donc pour objectif de garantir un cadre juridique clair, simple et efficace, qui permettra aux autorités locales et nationales de se conformer plus aisément aux règles, ainsi que d'encourager la prestation de SIEG allant vers une économie intelligente, durable et solidaire. Elle ira pleinement dans le sens de l'objectif général du contrôle des aides d'Etat dans l'Union européenne, qui est de veiller à ce que les Etats membres ne mettent à exécution que des mesures d'aides concourant à la réalisation d'objectifs clairs d'intérêts communs, qui soient bien conçues et proportionnées et ne faussent pas la concurrence et les échanges entre Etats membres.

Aller dans le sens d'une économie intelligente, durable et solidaire.

Cet assouplissement éventuel des règles, pour les SIEG locaux ou les activités sociales, s'accompagnera d'un renforcement du contrôle sur le financement des SIEG de grande envergure (grandes industries de réseaux). Le rapport dresse à ce sujet un rapide état de la situation des plus grands SIEG avec, en annexe de la communication, un tableau permettant de faire le point sur le droit applicable (paquet « Monti-Kroes » et réglementations sectorielles) pour chacun des SIEG concernés. La Commission annonce une large consultation des institutions des Etats membres et des parties prenantes sur un projet de nouvel encadrement (décision plus encadrement) avant juillet 2011.

LE COMMISSAIRE À LA CONCURRENCE FAVORABLE À L'ASSOUPLISSEMENT

Le 28 avril, à l'occasion d'une rencontre avec Miguel Angel Palacio Garcia, président de l'Association des élus de montagne (AEM), Joaquin Almunia, commissaire européen en charge de la concurrence, a fait preuve d'ouverture sur les enjeux des territoires de montagne européens, dits spécifiques au sens de l'article 174 du traité, et notamment sur un éventuel assouplissement des aides de l'Etat aux services d'intérêt économique général (SIEG). Comme l'a rappelé Miguel Angel Palacio Garcia, les territoires de montagne disposent d'un grand nombre d'atouts à faire valoir, comme les énergies renouvelables, la biodiversité, le patrimoine culturel, les ressources naturelles... Ils peuvent ainsi pleinement contribuer à la réussite de la stratégie Union européenne 2020. Il n'en demeure pas moins vrai que pour rester « vivantes », ces zones de montagne doivent pouvoir continuer à bénéficier des services essentiels à la population au nom du principe d'équité territoriale.

La deuxième partie de cet entretien avec le commissaire chargé de la concurrence fut consacrée à la question des aides d'Etat et des SIEG. Joaquin Almunia s'est montré ouvert à ce que les services techniques travaillent conjointement avec l'AEM afin d'identifier les domaines plus stratégiques pour les territoires de montagne et susceptibles de bénéficier d'aides d'Etat. Il a également affirmé que plus de flexibilité et de marge de manœuvre seraient octroyées aux Etats membres afin qu'ils puissent maintenir les services locaux et sociaux, en ajoutant qu'ils ne posent que peu de problèmes de distorsion de concurrence.

Les élus de la montagne ne peuvent que se réjouir que ces déclarations soient pour la première fois convergentes et compatibles avec la position de Johannes Hahn, commissaire européen en charge de la politique régionale sur la question de la réforme des aides d'Etat.

Les propositions des élus pour relancer les classes de découvertes

Réunies le 11 mai, en présence de membres des organisations représentatives des enseignants, des parents d'élèves, des professionnels du tourisme et de la montagne, les associations nationales d'élus préconisent des solutions pragmatiques et proches des réalités locales

Les élus demandent à l'Education nationale de contribuer à la relance des classes de découvertes en définissant une politique qui valorise le rôle des enseignants et les encourage à initier des projets de départs en classes de découvertes. A cet effet, il conviendrait d'alléger les charges administratives qui pèsent sur les enseignants pour organiser des classes de découvertes et d'harmoniser les modalités de constitution et le formalisme des dossiers administratifs, quelles que soient les académies, en créant un dossier unique.

Les associations souhaitent que les transporteurs nationaux examinent la possibilité d'établir des conditions tarifaires rendant les classes de découvertes plus accessibles aux familles.

Une opération pilote en 2012 pour expérimenter les solutions proposées.

Elles demandent à Luc Chatel, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, de détacher un personnel de l'enseignement national, afin de produire des outils propres à relancer et à dynamiser les classes de découvertes au niveau national, en liaison avec les initiatives locales.

Pour faciliter les relations entre les villes émettrices et réceptrices de classes de découvertes, les associations proposent la signature d'un « protocole » qui prévoit la désignation d'un « ambassadeur local » dans chaque commune. Il aura pour mission, au niveau local et à la demande de l'enseignant, de faciliter l'organisation et le déroulement du séjour.

Les associations nationales d'élus mèneront, à compter de 2012, une opération pilote afin d'expérimenter les solutions proposées et d'assurer dans le temps un suivi des classes de découvertes. Cette opération permettra de promouvoir des séjours dans les villes et les communes situées en zones urbaines de montagne, littorales et rurales.

Dans un communiqué de presse, les associations nationales d'élus se félicitent que le ministre de l'Education nationale a décidé de désigner, lors de sa rencontre avec Vincent Descœur, le président l'ANEM, et Chantal Robin-Rodrigo, la secrétaire générale, le 10 mai dernier, un représentant de son ministère pour participer à cette action en faveur de la relance des classes de découvertes au double titre de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Retrouvez le texte intégral du communiqué sur www.anem.org

URY / FOTOLIA.COM

Les huit associations d'élus signataires des propositions

Association des maires de France (AMF). Association nationale des élus de la montagne (ANEM). Association des maires des grandes villes de France (AMGVF). Association des maires de stations classées communes touristiques (ANMSCCT). Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM). Association des petites villes de France (APVF). Association Ville & Banlieue. Fédération des maires des villes moyennes (FMVM).

DR

SYLVIANE GROSSET-JANIN : « NOTRE DÉMARCHE EST AVANT TOUT PARTENARIALE »

Sylviane Grosset-Janin est présidente du groupe de travail « Classes de découvertes » à l'Association nationale des médecins du secours en montagne (ANMSM) et maire de Megève.

***PLM :** Pourquoi l'ANMSM a-t-elle pris l'initiative de créer un groupe de travail spécifique sur les classes de découvertes ?*

Sylviane Grosset-Janin : L'objectif premier consistait à donner une nouvelle impulsion aux classes de neige. Très rapidement, j'ai souhaité élargir les travaux aux classes de découvertes, en considérant que toutes les collectivités locales organisatrices et émettrices de ce type de séjours sont concernées par l'accueil des enseignants et des élèves. La présence des associations nationales d'élus à nos côtés témoigne de l'intérêt que les maires accordent à cette question.

***PLM :** Pouvez-vous nous présenter la méthode de travail choisie pour mener votre réflexion sur ce sujet ?*

S.G.-J. : Notre démarche est avant tout partenariale. Outre les professionnels de la montagne, je me suis attachée à recueillir les avis et les propositions des organisations représentatives des enseignants et des parents d'élèves. La diversité des organismes qui soutiennent notre projet traduit une mobilisation nationale de tous les acteurs. Notre réflexion a été nourrie en particulier par le rapport rendu en 2004 par Béatrice Pavy, députée de la Sarthe, qui est la référence en matière de classes de découvertes.

***PLM :** Quelles propositions ont été validées par le groupe de travail à l'issue de la réunion plénière du 11 mai et quelles sont les prochaines étapes ?*

S.G.-J. : Nous nous sommes attachés à identifier des solutions pragmatiques en tenant compte des réalités locales *(cf. l'article ci-dessus)*. Pour autant, ces pistes d'action ne constituent pas une fin en soi, bien au contraire elles doivent permettre un nouveau départ pour les classes de découvertes, dont on redécouvrira les bienfaits, pour que les enfants vivent au moins une fois dans leur scolarité une telle expérience. Une opération pilote, menée en 2012, mettra en pratique et évaluera les solutions proposées.

HIVER 2010-2011 : MORNE SAISON

Sans être totalement alarmants, les premiers éléments de bilan de la saison d'hiver 2010-2011 présentés par Domaines skiables de France, à la mi-avril, font ressortir un contexte maussade qui devrait se traduire par un recul d'environ 5 % du solde d'exploitation.

Alors que dans certains massifs la saison avait commencé en avance, les caprices du thermomètre, peu synchrones avec les dates du calendrier scolaire, jugées tardives tant pour les vacances de février que pour celles de printemps, n'ont permis qu'un bon début de saison et des vacances de février honorables, la période des fêtes de fin d'année étant considérée comme moyenne, et celle de janvier comme globalement creuse.

L'équipement en neige de culture se confirme comme l'investissement permettant d'affronter ce type d'aléa. Il semblerait en effet que ce sont les stations, qui en sont peu ou mal équipées, qui devront à bénéficier de l'assurance « Nivalliance ».

Au total, les professionnels du secteur considèrent que face à une offre de tourisme d'hiver portée à maturité, on ne peut que constater une stagnation de la fréquentation hivernale des stations de montagne, dans un contexte d'augmentation constante des charges.

Les 5 % de baisse de résultat annoncés devraient se traduire de façon encore plus importante en ce qui concerne le nombre de journées skieurs. En effet, alors que le prix du forfait des remontées mécaniques baisse pour la troisième année consécutive, la recette moyenne par skieur tend à diminuer.

Stagnation de la fréquentation hivernale des stations de montagne.

CHOUGASHOOT / FOTOLIA.COM

ARNAUD BOUISSOU / MEDDTL

Le lancement de la SNB fut l'occasion de rendre hommage à tous les représentants de la société civile qui se sont prêtés durant un an au jeu de la concertation.

LA NOUVELLE SNB EST LANCÉE

C'est le 19 mai à la cité universitaire internationale de Paris que la ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a présenté officiellement la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020, résultat de près d'une année de « coconstruction » avec les représentants de la société civile, selon le modèle introduit par le Grenelle de l'environnement.

La ministre a particulièrement insisté sur la forte volonté d'engagement de l'Etat, en annonçant que tous les ministères du gouvernement l'intégreront d'office dans leurs actions, dans un esprit plus de reconquête que de préservation, et notamment de rétablissement des continuités écologiques.

A l'occasion de cette présentation officielle, la SNB a recueilli le paraphe de ses onze premiers signataires [1].

(1) Association française des sociétés d'autoroutes (ASFA), Association des Régions de France (ARF), Confédération française démocratique du travail (CFDT), France Nature Environnement (FNE), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), commune de Roissy-en-France, Ligue ROC pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non-chasseurs, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), Réseau de transport d'électricité (RTE).

UNE NOUVELLE PRÉVENTION CONTRE LE RISQUE SISMIQUE

Depuis le 1er mai, le nouveau zonage sismique fixé par un décret du 22 octobre 2010, et qui concerne désormais 21 000 communes au lieu de 5 000, est entré en vigueur.

Le territoire national est dorénavant divisé en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. Il implique notamment l'application des règles de construction parasismiques (sauf pour les zones de sismicité 1), distinctes selon le degré de gravité du risque. Un site Internet est dédié au plan séisme sur lequel peuvent être consultées la cartographie du zonage, la liste des communes concernées et la réglementation applicable.

Plus d'info : www.planseisme.fr

LA BASE DE DONNÉES DU SERVICE RTM MISE EN LIGNE

Résultat d'une action financée depuis une dizaine d'années conjointement par les ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie, la base de données du service de Restauration des terrains en montagne (RTM) est désormais accessible en ligne. On y trouve toutes les informations collectées minutieusement par le RTM tout au long de son histoire, concernant quelque 32 000 événements survenus dans les départements des massifs des Alpes (hormis la Drôme) et des Pyrénées, qu'ils aient occasionné des victimes, des dégâts, ou des perturbations. On y trouve aussi ceux sans conséquence, mais sortant de l'ordinaire et donc utiles à garder en mémoire. S'y ajoutent les données historiques recueillies lors d'études spécifiques, notamment à l'occasion de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN) ou de recherches à partir des archives. La base en ligne est mise à jour périodiquement.

Plus d'info : http://rtm-onf.ifn.fr

DES GPS POUR LES LOUPS DU MERCANTOUR

Une 3e capture de loup a été réalisée le 11 avril sur la commune de Saint-Dalmas-le-Selvage (Alpes-Maritimes), dans le parc national du Mercantour. Après avoir été téléanesthésié depuis un hélicoptère, l'animal, une jeune louve, a été équipé d'un collier GPS avant d'être relâché. Ce collier, qui pèse 600 g, a une fréquence d'envoi des données finement paramétrable et bénéficie d'une protection renforcée (antichoc, étanchéité…).

Cette opération est intervenue dans le cadre du programme scientifique « prédateurs-proies » piloté par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), auquel contribuent le parc national du Mercantour et la Fédération des chasseurs des Alpes-Maritimes. Cet équipement permettra de mieux connaître l'impact du prédateur sur la faune sauvage, et de comprendre comment le loup sélectionne ses proies au regard de ses déplacements.

DOMINIQUE DRON, NOUVELLE DÉLÉGUÉE INTERMINISTÉRIELLE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DR

Conseillère chargée du Grenelle de l'environnement auprès de Jean-Louis Borloo de juillet 2007 à septembre 2010, Dominique Dron, ingénieure générale des Mines, succède depuis le 2 mai à Michèle Pappalardo aux postes de déléguée interministérielle au développement durable et commissaire générale au développement durable au ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

AGENDA

1er juin — Commission permanente du Conseil national de la montagne

7 juin — Réunion du groupe de travail Europe de la commission permanente du CNM

8 juin — Audience auprès d'Eric Besson, ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique

14 juin — Premières Assises de la biodiversité à Pau (14 et 15 juin)

16 juin — Comité directeur

28 juin — Réunion sur les délégations de service public dans le secteur des remontées mécaniques, sous l'égide du ministère des Transports

RENCONTRE

Le ministre de l'Education annonce un groupe de travail sur l'école en montagne

Le président de l'Association, Vincent Descœur, député du Cantal, et la secrétaire générale, Chantal Robin-Rodrigo, députée des Hautes-Pyrénées, ont rencontré Luc Chatel, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, mardi 10 mai, pour défendre une école de proximité en montagne et un maillage des territoires prenant en compte la distance et le temps de transport.

D'entrée de jeu, le président et la secrétaire générale ont plaidé pour la préservation du maillage actuel du service public de l'éducation et le maintien du taux d'encadrement par élève des écoles et collèges en zone de montagne, ainsi que les moyens affectés au suivi des enfants en difficulté et au remplacement des enseignants. Les deux parlementaires ont également rappelé que l'école communale, y compris l'accueil des enfants de moins de trois ans, constitue un facteur déterminant pour l'ancrage, voire le maintien des familles. Ils ont revendiqué l'application de seuils d'ouverture (ou de réouverture) de classes adaptés aux réalités rurales et montagnardes, notamment à travers la prise en considération des évolutions démographiques qui traduisent un regain d'intérêt pour la ruralité. Ils ont aussi évoqué l'apport des technologies de l'information et les rythmes scolaires.

Adapter les mesures aux réalités rurales et montagnardes.

Le ministre s'est montré particulièrement attentif à la problématique exposée. Il a notamment rappelé la consigne donnée aux inspecteurs d'académie d'agir en concertation avec les élus pour leur donner une visibilité entre trois et cinq ans sur les évolutions du service public de l'éducation. Compte tenu des difficultés, il s'est montré ouvert pour examiner celles-ci en proposant de réunir rapidement un groupe de travail sur la spécificité de l'école en montagne. Le ministre a manifesté son intérêt pour la relance des classes de découvertes, objet d'une mobilisation des élus de montagne ainsi que des autres associations nationales de maires. Il a décidé de désigner un représentant de son cabinet pour participer à la réflexion au double titre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

DR

De gauche à droite: Vincent Descœur, le ministre Luc Chatel, Chantal Robin-Rodrigo et Pierre Bretel.

L'ÉLUE DU MOIS

CLAUDE COMET : ÉNERGIE ET EXIGENCE

DR

Membre du comité directeur de l'ANEM depuis octobre 2010, en tant que représentante du conseil régional Rhône-Alpes où elle est en charge à la fois du tourisme et de la montagne, Claude Comet est fortement engagée sur les questions de l'avenir de nos massifs. Ancienne adhérente de la CIPRA (1), sa profession de journaliste lui a permis de s'intéresser très tôt à la montagne et notamment de fonder la revue *Alpes magazine* (Editions Milan) en décembre 1989. Elle siège aujourd'hui au sein des comités de massif des Alpes, du Massif central, du Jura, et a été désignée, pour le comité de massif des Alpes, au Conseil national de la montagne. Pilote de l'atelier thématique « Diversification des activités économiques » dans le cadre de la révision du schéma de massif des Alpes, elle souhaite, pour les politiques publiques à venir, que les futurs contrats « valléens » de diversification permettent l'émergence – au-delà du tourisme – d'activités liées à la transformation des produits de l'agriculture, du bois, etc. Comme l'avait expliqué un rapport de l'ANEM en 2007 : « L'adaptation des sites de moyenne altitude au changement climatique, mais aussi à la crise énergétique et aux nouveaux modes de vie, passera par une économie plus diversifiée et donc plus stable. »

(1) Commission internationale pour la protection des Alpes.

LE CONGRÈS CHANGE DE DATES

Du fait de la fixation tardive du calendrier des journées parlementaires aux dates initialement prévues pour notre congrès, les dates du 27e congrès que nous annoncions il y a deux mois ont été modifiées. Le congrès de Bonneville se tiendra donc du **jeudi 6 au samedi 8 octobre**, et non pas du 13 au 15 comme nous avions cru pouvoir l'annoncer il y a deux mois.

RÉUNIONS DÉPARTEMENTALES

2011... c'est parti!

Les Hautes-Pyrénées, puis le Tarn, ont inauguré en mai le cycle 2011 des réunions départementales de l'Association. Une dizaine de départements devraient être couverts d'ici la coupure de l'été.

Avec plus de cent participants, la première réunion tenue à Tarbes a non seulement constitué un spectaculaire coup d'envoi à la tournée départementale de l'ANEM pour 2011, mais elle a aussi donné une impulsion générale à celles qui vont suivre. Les dossiers à l'ordre du jour répondent manifestement aux questions que se posent les élus sur l'actualité et les perspectives d'avenir de leurs massifs, entre mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales et organisation de l'intercommunalité, déprise territoriale des services publics tels que la poste, l'école ou la santé, évolution des mesures à destination des agriculteurs et des éleveurs de montagne ou encore enjeux de développement local et aménagement de gestion de l'espace lors du renouvellement des concessions d'hydroélectricité. A n'en pas douter, la diversité des témoignages et des questions posées auront de quoi alimenter l'action de l'Association pour de nombreux mois.

LES RÉUNIONS À VENIR (1)

1er juin	Massif de Corse (Corse-du-Sud, Haute-Corse)	Ajaccio (Corse-du-Sud)
9 juin	Creuse	Felletin
23 juin	Savoie	Saint-Pierre-d'Albigny
29 juin	Allier	Busset
29 juin	Haut-Rhin	A définir
30 juin	Vosges	Le Valtin
30 juin	Massif du Morvan (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne)	La Tagnière (Saône-et-Loire)
6 juillet	Alpes-de-Haute-Provence	Céreste
7 juillet	Var	Moissac-Bellevue

(1) D'autres réunions sont en cours de préparation. Nous vous tiendrons informés lors de la prochaine livraison de *PLM*.

TOOWAY™,
LE HAUT DÉBIT PLUS RAPIDE POUR LES ZONES RURALES

crédits photos : Getty Images / iStock

Une nouvelle ère s'ouvre pour l'Internet haut débit des zones rurales grâce à KA-SAT, le satellite révolutionnaire conçu exclusivement pour l'Internet.

Depuis le 31 mai, la nouvelle génération de l'Internet haut débit Tooway™ est disponible partout en France sur le satellite KA-SAT. Véritable prouesse technologique, ce satellite propulse Tooway à des vitesses allant jusqu'à 10 Mbit/s en réception et 4 Mbit/s en émission.
Sur 100% du territoire national, et donc 100% des zones rurales, Tooway sur KA-SAT est la solution la plus simple et la plus économique pour mettre fin à l'isolement numérique de plus de 200 000 foyers en France.
Les utilisateurs Tooway bénéficient de toutes les possibilités du Triple play : surfer sur Internet haut débit, disposer de la téléphonie et recevoir la télévision satellitaire par la même parabole.
Grâce à la puissance de KA-SAT, les professionnels (PME, artisans, exploitations agricoles) bénéficient d'offres adaptées leur permettant de se connecter jusqu'à 50 Mégabits.
Les nouveaux services Tooway permettent aux collectivités d'étendre très rapidement leurs réseaux de télécommunications sans aucune limitation géographique ni dépenses en infrastructures.

Ligne directe collectivités : tel. 01 5398 4546
Courriel : contact@tooway.com

www.eutelsat.fr – www.tooway.fr

tooway™
L'Internet haut débit pour tous

VEOLIA.FR

MODE D'EMPLOI

EAU	PROPRETÉ	ÉNERGIE	TRANSPORT

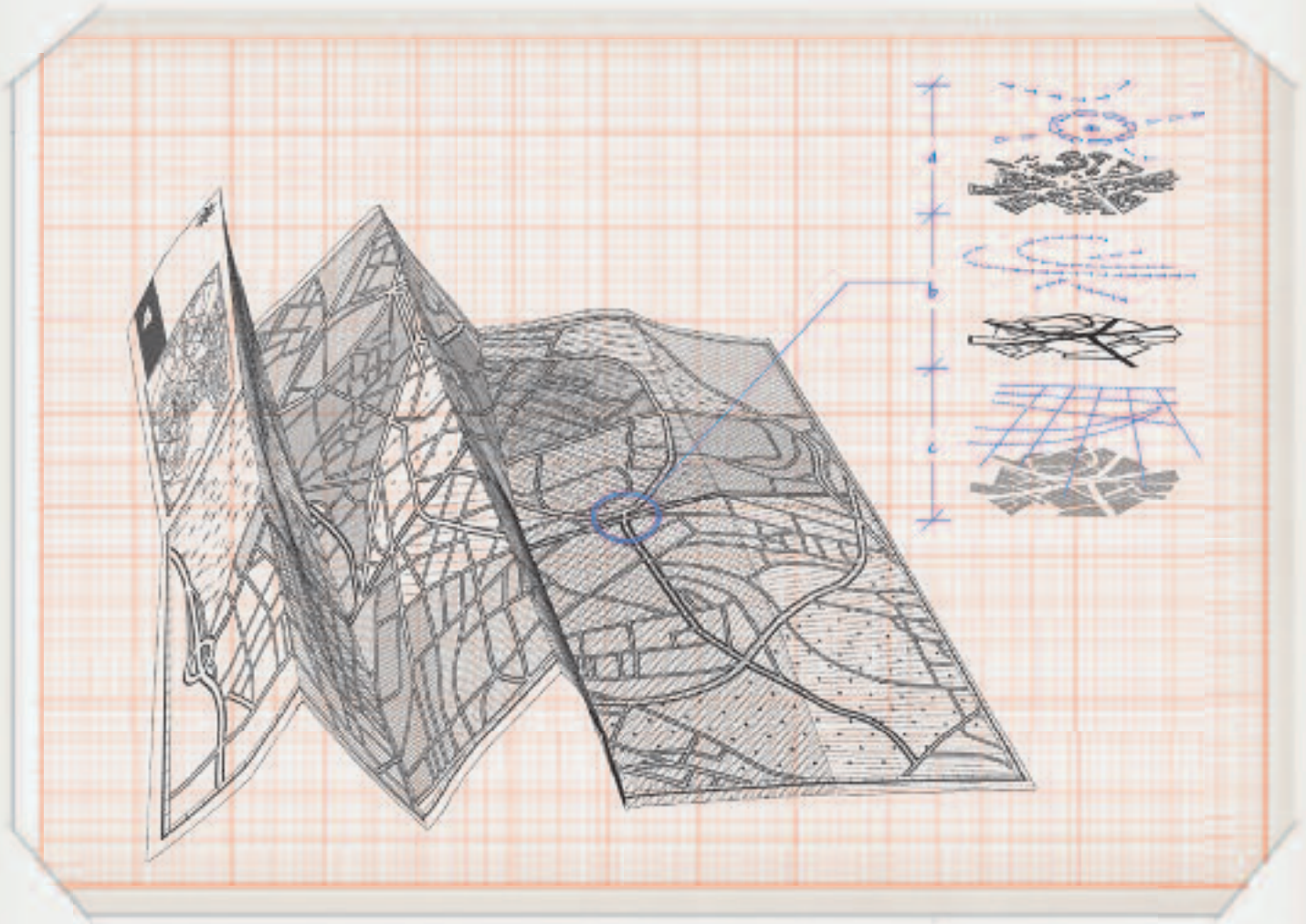

POUR NOUS, BIEN CONNAÎTRE LES VILLES PERMET DE TROUVER DES SOLUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour réguler les flux urbains de l'eau, de la propreté, de l'énergie et des transports, VEOLIA ENVIRONNEMENT innove et développe chaque jour des solutions durables adaptées aux enjeux de nos partenaires : les collectivités locales et les industries. Implantée dans les principales villes de 74 pays et portée par 312 000 collaborateurs, VEOLIA ENVIRONNEMENT affirme sa position de leader mondial des services à l'environnement.

INVENTER POUR L'ENVIRONNEMENT

VEOLIA ENVIRONNEMENT

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

★ BETC EURO RSCG RCS 403 210 032 Paris